



BASE NAUTIQUE THEOULE

COUPE DE LA VILLE

Avis de course



YACHT CLUB THEOULE

La régata « **coupe de la ville** » est organisée le **Dimanche 30 septembre 2018** par la Base Nautique de Théoule en partenariat avec le Yacht Club de Théoule.

REGLES APPLICABLES

Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020
Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
Les Règles de la Classe concernée
Les Règlements fédéraux et des Classements Nationaux concernés
Le présent Avis de Course
Les Instructions de Course et annexes

CLASSE(S) ADMISE(S)

Cette régata est ouverte aux classes HN : A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3, R4 et aux multicoques de croisière. Les voiliers seront armés en catégorie côtière minimum.

INSCRIPTIONS

Elles seront enregistrées au siège du Yacht Club de Théoule, au port de Théoule, le samedi 29 septembre de 18h00 à 19h (préinscription possible par mail accompagné de tous les documents obligatoires). **Les concurrents devront présenter à l'inscription les licences valides de tout l'équipage avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, ainsi que le certificat HN de leur voilier. Les inscriptions ne seront définitives que pour les bateaux présentant les licences valides avec cachet médical de l'ensemble de leurs équipages. De plus, le comité se réserve le droit de déclasser tout bateau ayant à son bord un ou plusieurs équipiers non licenciés et non déclarés dans la fiche d'inscription.**

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un acte d'engagement.

Les instructions de Course seront disponibles au moment de l'inscription.

Droit d'inscription gratuit

HEURE DE MISE A DISPOSITION

L'heure du premier signal d'attention pour la première manche est fixée à **12h30**

PROGRAMME / TYPE DE PARCOURS

Le parcours prévu est de type côtier. Une seule manche est prévue. Départ et arrivée seront donnés dans la baie de Théoule.

CLASSEMENT

La méthode de calcul est celle du temps compensé en temps sur distance, système à minima. Le classement sera effectué par classe de handicap ou regroupement de classes.

PENALITES DE REMPLACEMENT

Modification de la règle 44.2 des RCV – Pénalité de rotation de 360°

MODIFICATION AUX REGLES DE CLASSE HABITABLES:

Le Comité de Course se réserve le droit de constituer les flottes selon des groupes en fonction du nombre d'inscrits.

PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 1^{er} octobre à 19 h 00 au siège du Yacht Club de Théoule.

INFORMATIONS

Base Nautique de Théoule / Yacht Club de Théoule Port de Théoule – Quai Edouard BLONDY

Yacht Club Théoule 06 70 02 63 50

Mail: raymondietheoule@gmail.com